Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 830

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand No 830 4 septembre 1986

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy François Brutsch André Gavillet Yvette Jaggi Charles-F. Pochon

Points de vue: Jeanlouis Cornuz René Lévy

Abonnement pour une année: 60 francs, jusqu'à fin 1986: 20 francs Vingt-troisième année

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10 CCP 10 - 15527 - 9

Imprimerie des Arts et Métiers SA

830

Ne dites pas à ma mère que je suis socialiste, elle me croit conseiller d'Etat

On connaît la difficulté pour des magistrats de gauche de participer collégialement à un Exécutif où la droite est majoritaire. Mais elle ne fait que s'ajouter à un autre paradoxe qui lui n'est pas spécifiquement suisse: le fait même de siéger au gouvernement plutôt que dans l'opposition.

Il en résulte une confrontation nécessaire avec les réalités qu'un opposant peut plus facilement ignorer ou idéaliser. Que deviennent dans cette aventure les militants qui ont porté la candidature du magistrat, son parti? Il leur est facile de s'en distancer, le laissant affronter seul les responsabilités. Cette situation est d'autant plus courante pour la gauche qu'elle ne se sent pas tout naturellement de «ceux qui commandent ici». A vrai dire, la position inverse offre une forme de confort intellectuel auquel certains ne répugnent pas...

Divorce entre le magistrat et son parti, incompréhension de la politique menée par les électeurs: ce sont les risques du métier contre lesquels il faut se prémunir.

On a souvent insisté, dans ces colonnes, sur la nécessaire compétence à exiger des gouvernants. Un fauteuil gouvernemental n'est pas une récompense pour service rendu, c'est une mission particulièrement délicate qui exige des qualités de rigueur, de sang-froid, de clairvoyance ainsi qu'une grande capacité de travail. Seule la compétence permet à la gauche de tirer profit d'une participation à l'Exécutif.

Mais la compétence ne suffit pas. Il faut encore qu'elle affiche sa différence avec une compétence de droite et ne renonce pas à incarner des valeurs et des espoirs. Question de communication, sans doute, mais aussi partage des rôles à ne pas accepter entre magistrats et hommes de parti. Pierre Aubert et Otto Stich d'un côté, Helmut Hubacher et Jean Ziegler de l'autre, et l'on voudrait que les militants et les électeurs s'y retrouvent?

Par rapport aux régimes des pays qui nous entourent, le faible poids médiatique des conseillers fédéraux et autres conseillers d'Etat est une évidence. Et pourtant le renforcement d'une certaine identification est nécessaire.

Il ne sert à rien de rompre avec le verbiage, l'incantation, la démagogie pour mener une politique efficace, préoccupée d'enjeux réels et appliquée à les transformer si ce faisant on laisse s'établir une coupure avec «la base». Montrer le lien entre l'action en cours et les idées que l'on défend devrait être un impératif pour les magistrats de gauche; qui doivent avoir des opinions et les afficher afin que s'articule l'espoir avec la compétence.

Car le socialisme ne se mesure pas en nombre de logements construits, d'emplois créés ou de demandes d'asile acceptées. En demeurant dans un rôle purement gestionnaire, les magistrats prennent le risque d'assimiler à une fin ce qui n'est qu'un moyen, et de ne pas faire la part des choses entre les contraintes du système politique — en particulier la prise en compte d'autres intérêts — et la réalisation de leurs désirs.

La nouvelle génération des conseillers d'Etat socialistes romands symbolise bien cette émergence d'une technocratie de gauche. Par son impact, elle se gagne une incontestable reconnaissance bien audelà du cercle de ses électeurs traditionnels. Encore faut-il qu'elle ne fasse pas le vide derrière elle.

Pierre Mendès-France fournit toujours un modèle indépassable: la générosité de l'idéal, la rigueur de la pensée, la franchise du discours, la clarté de l'action.